

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - ACTUALISATION

Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 114

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 20

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 7

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick, POURCHE Fabrice

128 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MESENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

NAUTH Cyril

1 ABSTENTION :

VIREY Louis-Armand

4 NE PREND PAS PART :

CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, ESCRIBANO-OBEJO Maria, MINARIK Annie

EXPOSÉ

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette procédure permet de déroger au principe d'annualité budgétaire sur lequel repose les finances publiques et de ne pas faire supporter au budget annuel de la collectivité l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En ce sens, elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les AP correspondent à des dépenses se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement.

Elles sont présentées par le Président de l'EPCI et peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) par une délibération distincte. Elles demeurent valables dans les limites définies par le règlement des AP/CP.

Chaque AP doit comprendre la réalisation prévisionnelle par exercice des CP annuels.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondant. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'AP.

En décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé deux délibérations relatives pour l'une au règlement relatif aux AP/CP et l'autre à la création de huit autorisations de programme suivantes concernant le budget principal :

1. projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux ;
2. renouvellement urbain ;
3. création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines ;
4. aménagements cyclables ;
5. passerelles : Carrières-sous-Poissy, Poissy, Mantes-la-Jolie et Limay ;
6. transports collectifs en site propre ;
7. renouvellement et gestion du parc automobile ;
8. renouvellement et déploiement des systèmes d'information.

Par délibération du Conseil communautaire du 24 novembre 2022, cinq nouvelles AP ont été créées :

9. Le renouvellement de voirie ;
10. L'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore ;
11. Les ouvrages d'art et les risques géotechniques ;
12. La voirie de développement communal ;
13. Les fonds de concours.

Chacune de ces AP fait l'objet d'un chapitre budgétaire de dépenses opération d'équipement votée en section d'investissement.

La présente délibération a pour objet d'actualiser l'AP de la voirie de développement communal pour tenir compte de l'avancement des investissements et des besoins nouveaux identifiés.

1. Voirie de développement communal

La voirie de développement communal concerne des projets à l'initiative des communes dont le besoin ou le périmètre d'influence reste au niveau communal ou à portée intra-communautaire et qui répondent à une préoccupation de qualification ou d'attractivité des communes sans s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan ou d'un schéma communautaire.

Cette AP intègre :

- Les investissements programmés (requalifications d'espaces publics, enfouissements de réseaux) ;
- Les projets urbains partenariaux.

Cette AP a été votée à hauteur de 60 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2028.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été revu à la hausse pour répondre à de nouveaux besoins et permettre la réalisation d'un plus grand nombre d'opération de requalification d'espace public.

Les communes n'ayant pas bénéficié d'opérations de développement communal ont été ciblées pour ces nouveaux projets au travers des demandes de projet initialement faites et non retenues. Des opérations réalisables sur un temps court notamment les opérations ne nécessitant pas d'acquisitions foncières ont également été ciblées.

Compte tenu de ces éléments il est proposé de réévaluer le montant du programme à 82 100 000 € avec l'échéancier de CP suivants :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023-2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028
Voirie développement communal	Projet	2022	82 100 000 €	13 742 612,95 €	18 199 750,00 €	31 657 637,00 €	16 000 000,00 €	2 500 000,05 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'augmentation et l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme de voirie de développement communal, selon les montants fixés ci-après :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023-2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028
Voirie développement communal	Projet	2022	82 100 000 €	13 742 612,95 €	18 199 750,00 €	31 657 637,00 €	16 000 000,00 €	2 500 000,05 €

- de préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur le chapitre budgétaire de dépenses correspondant à l'opération d'équipement votée.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_06 du 16 décembre 2021 portant adoption d'un règlement de gestion pluriannuelle des investissements de la Communauté urbaine par autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_07 du 16 décembre 2021 portant création de huit autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2022,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-11-24_18 du 24 novembre 2022 portant création de cinq autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2023,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_10 du 12 octobre 2023 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_20 du 04 avril 2024 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_30 du 19 décembre 2024 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement des autorisations de programme

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'augmentation et l'actualisation de l'autorisation de programme voirie de développement communal et des crédits de paiement correspondants, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023-2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028
Voirie développement communal	Projet	2022	82 100 000 €	13 742 612,95 €	18 199 750,00 €	31 657 637,00 €	16 000 000,00 €	2 500 000,05 €

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur le chapitre budgétaire de dépenses correspondant à l'opération d'équipement votée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02 JUIL. 2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 02 JUIL. 2025

Exécutoire le : 02 JUIL. 2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

